



Propriété intellectuelle nom de marque

Par Mitty92

Bonjour,

Une entreprise ayant pour dénomination "HelloBougie" (c'est un faux nom, juste pour l'exemple) , souhaite faire opposition a ma marque "Hallo Bougie" créée cette année et déposée auprès de le l'INPI.

"HelloBougie" n'a pas été déposé, mais existe depuis 2020. Elle possède une boutique physique et un site internet de bougie parfumée. Le site n'a pas énormément de visibilité. Mais est présent lorsqu'on tape le nom sur Google.

"Hallo Bougie" vend des bougies parfumées mais avec une forme design (bougies gourmandes). Il s'agit donc bien du même univers mais pas des mêmes types produits.

La marque "HelloBougie" demande le retrait du dépôt de la marque auprès de l'INPI, invoquant l'antériorité et la concurrence déloyale. Elle considère qu'"Hallo Bougie" va nuire à sa marque et que les noms peuvent induire en erreur les clients.

Je tiens à préciser que la charte graphique du site diffère totalement. On est pas sur les mêmes couleurs et logo.

Qu'en pesnez-vous ?

Merci de vos réponses

Par Isadore

Bonjour,

Qu'en pesnez-vous ?

Votre concurrent a des chances d'obtenir gain de cause auprès de l'INPI, étant donné que les domaines d'activité sont identiques, que les noms sont très proches et qu'ils présentent un certain caractère d'originalité.

Mais ce genre d'affaire se tranche au cas par cas. Si vous voulez jouer la sécurité il faut choisir un autre nom de marque. Sinon il faut attendre la décision de l'INPI puis si nécessaire voir comme décidera le juge.